



JOYEUX NOËL !



Le 1^{er} avril 2022 lors de la venue de Madame DECROIX, Directrice Interrégionale de Lille, FO Justice lui avait fait la remarque que **les Surveillants et Brigadiers qui dépannaient notre établissement et par extension l'Administration Pénitentiaire, n'en tiraient aucun bénéfice !** Les responsabilités inhérentes à chaque gradé, sans contrepartie ! Aucune garantie de récompense au tableau d'avancement et le risque d'un retour brutal à une fonction de Surveillant, dès l'arrivée d'un Premier Surveillant. Pour ceux qui bénéficiaient antérieurement d'un poste fixe ou en brigade, c'est la double peine car là encore, ils n'ont pas la certitude de retrouver un rythme ou un confort de travail équivalent.

Pour notre organisation, cette situation était inacceptable ! Nous avons donc fait à Madame DECROIX, la même proposition que nous avons suggéré à Madame LEBRETON, Directrice de l'établissement à cette période: **à savoir l'attribution de l'ICP majorée aux faisant fonction de lers Surveillants, avec rétroactivité pour l'année 2022 !** Toutes deux avaient été sensibles à nos arguments, à tel point que Madame DECROIX s'était engagée à étendre cette disposition sur l'ensemble de la DISP de Lille, sous certaines conditions.

Alors certes, sept mois se sont écoulés depuis notre première intervention et il aura fallu quelques relances, **mais aujourd'hui, nous sommes heureux d'annoncer que nos collègues d'Annœullin ont touché cette ICPM avec rétroactivité, conformément aux engagements pris.** Nous en remercions la DISP de Lille et nous nous réjouissons pour tous les collègues qui en bénéficieront à juste titre dans les Hauts de France !



En cette période d'inflation et à la veille de Noël, voilà une petite douceur qui mérite d'être appréciée à sa juste valeur.

FO Justice Annœullin revendique, FO Justice Annœullin obtient !

SLP FO Justice Lille Annœullin
Le 3 novembre 2022